

COMMUNIQUÉ

REFORME DE L'UNIVERSITE

LES MAIRES DES VILLES MOYENNES VEULENT CONTRIBUER AU DEBAT

Dans le cadre d'une des premières réformes annoncées par le gouvernement — le futur projet de loi sur l'autonomie des universités — **les maires des villes moyennes demandent à apporter leur contribution au débat et à être consultés.** Ils souhaitent attirer l'attention sur la **nécessaire équité territoriale et la nécessaire équité sociale** que doit comporter cette réforme. Ils demandent aussi que soit **préservée la diffusion des formations universitaires dans les villes moyennes.**

En effet, l'implantation de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes est issue de la rencontre, dans les années 80, de deux mouvements : au niveau national, l'accroissement des effectifs étudiants combiné à l'incapacité de la structure universitaire traditionnelle à y faire face ; au niveau local, la volonté de permettre à la jeunesse de se former sur place et de développer une ingénierie en liaison avec le tissu économique, social et culturel local.

Le développement de l'enseignement supérieur dans les villes moyennes contribue au maillage du territoire et à sa structuration en même temps qu'il répond à une finalité sociale de démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et universitaire.

Les maires des villes moyennes ont ainsi impulsé une dynamique de projet — qui conforte l'offre nationale d'enseignement supérieur — et n'ont pas hésité à y consacrer, et continuent de le faire, des investissements très importants. Les villes moyennes, qui accueillent 12 % de la population étudiante, consentent également des efforts financiers conséquents dans le domaine de la vie étudiante, et en particulier du logement.

Alors que l'on assiste à une stabilisation globale des effectifs de l'enseignement supérieur, ceux des sites des villes moyennes sont globalement en croissance tandis que ceux des grandes métropoles universitaires tendent à se réduire. Aussi, les maires des villes moyennes font part de leur inquiétude au regard des divergences entre rationalité de l'enseignement supérieur (les universités tendent à « rapatrier » les étudiants dans les grandes métropoles) et aménagement du territoire. **À ce titre, l'État doit jouer un rôle fondamental de garant de l'équité territoriale et sociale.**

L'enseignement supérieur en villes moyennes montre souvent une grande capacité d'innovation, allant jusqu'à la constitution de pôles d'excellence, grâce à son ouverture sur l'extérieur et en particulier sur le monde économique, dans le fonctionnement en réseau avec les centres universitaires traditionnels, dans la mise en œuvre de pédagogies nouvelles, dans l'utilisation anticipatrice des technologies de l'information et de la communication (TIC), dans son articulation avec les réalités sociales et culturelles locales. **Il nous apparaît ainsi opportun de s'inspirer de nos expériences et de nous associer à la démarche engagée par le gouvernement.**

La FMVM continue d'ailleurs à demander à ce que soient établis des **contrats de site relatifs à l'enseignement supérieur, initial et continu, et à la vie étudiante.** Permettant de clarifier l'implication financière de tous les partenaires (État, établissements, conseil régional, chambres consulaires, ville moyenne...), ces contrats auraient pour objectifs : d'accroître la lisibilité et la cohérence de l'ensemble de l'offre locale (IUT, STS, Écoles professionnelles...) et de favoriser les spécialisations locales afin de conforter la constitution de pôles d'excellence.

Association créée en 1988 et présidée par Bruno Bourg-Broc, maire de Châlons-en-Champagne et président de la communauté d'agglomération Cités-en-Champagne, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) regroupe les élus des villes centre dont la population est comprise entre 100 000 et 20 000 habitants ainsi que les présidents des intercommunalités à fiscalité propre qui intègrent une ville moyenne.

Représentative du cinquième de la population française, la FMVM identifie et étudie les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations, pôles d'équilibre entre les métropoles régionales et les bourgs ruraux.

Organe de réflexion et de conseil, elle est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des Villes Moyennes.

Paritaire dans ses instances de décision, la FMVM compte aujourd'hui 170 adhérents.

FMVM
5, rue Jean-Bart
75006 Paris - France

Contact : Sophie Dortes, chargée d'études

Tél. : +33 1 45 44 99 61

Fax : +33 1 45 44 24 50

courriel : fmvm@villesmoyennes.asso.fr

www.villesmoyennes.asso.fr